

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET D'IMPLANTATION PORTE PAR LA SOCIETE ENERGIE PARNAC D'UN PARC SOLAIRE FLOTTANT D'UNE SURFACE DE 11 HA AU LIEU-DIT LE TERRIER, COMMUNE DE PARNAC ET AU LIEU-DIT LES GRANDS PRES DE LA CARRIERE, COMMUNE DE SAINT-BENOÎT-DU-SAULT

Par arrêté n° 36-2023-03-08-00001 du 08 mars 2023 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **mardi 28 mars 2023 à 09h00 au vendredi 28 avril 2023 à 12h00**.

Au terme de la procédure, deux autorisations de permis de construire, ou des refus, pourront être adoptés par arrêté préfectoral.

Le commissaire-enquêteur est Monsieur Dominique LAMOTTE, en cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact, est consultable :

- sur le site internet des services de l'État de la préfecture de l'Indre à l'adresse suivante :

www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE

- sur support papier, en mairie de PARNAC (siège de l'enquête) et de SAINT-BENOÎT-DU-SAULT. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ;

- sur un poste informatique, à la Direction Départementale des Territoires – Cité administrative Bâtiment B – 36000 CHATEAUROUX - du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h00 - sur rendez-vous par téléphone au 02 54 53 20 65 ou 02 54 53 20 64.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de PARNAC (siège de l'enquête) 1 route de Saint-Benoît-du-Sault, Mairie de Saint-Benoît-du-Sault 1 rue Joseph-Besge 36170 Saint-Benoît-du-Sault, à l'attention du commissaire-enquêteur.

- par courriel à l'adresse suivante : ddt-ep-parnacsbenoit@indre.gouv.fr

Les observations ainsi formulées sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition en mairie.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairies aux jours et heures suivants :

PARNAC (siège de l'enquête) :

- le mardi 28/03/2023 de 09h00 à 12h00
- le mercredi 12/04/2023 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 28/04/2023 de 09h00 à 12h00

SAINT-BENOÎT-DU-SAULT :

- le mercredi 05/04/2023 de 09h00 à 12h00
- le vendredi 21/04/2023 de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de PARNAC (siège de l'enquête), de SAINT-BENOÎT-DU-SAULT et à la Direction Départementale des Territoires et sur internet à l'adresse suivante : www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Monsieur Dominique LAMOTTE – commissaire-enquêteur, en mairie de Parnac (siège de l'enquête) : 1 Route de Saint-Benoît-du-Sault 36170 PARNAC et en mairie de Saint-Benoît-du-Sault 1 rue Joseph-Besge 36170 Saint-Benoît-du-Sault.

Monsieur BALES Vincent représentant la **SAS ENERGIE PARNAC – 94 Rue Saint Lazare – 75009 PARIS**
Courriel : l.coutant@wpd.fr